

Vérifier la disponibilité d'un nom de société

**Comment savoir si un nom de société
est disponible ?**



Som Sommaire maire

■ Pourquoi vérifier la disponibilité du nom de votre société ?	p. 4
---	------

■ Comment vérifier, auprès de l'INPI, la disponibilité du nom de votre société ?	p. 5
---	------

La recherche à l'identique	p. 5
----------------------------	------

La recherche de similarités	p. 10
-----------------------------	-------

■ Après vos recherches...	p. 14
----------------------------------	-------

Pourquoi vérifier la disponibilité du nom de votre société ?

Avant d'immatriculer votre société, vous devez vous assurer que le nom que vous avez choisi est disponible.

RAPPEL : une société peut avoir plusieurs noms.

- Une **dénomination sociale**, qui identifie la société en tant que personne morale. Elle est l'équivalent du nom de famille pour une personne physique.
 - Un **nom commercial**, qui est le nom sous lequel l'activité de votre société sera connue du public. Le nom commercial est parfois le même que la dénomination sociale. Il peut figurer sur les documents commerciaux, les cartes de visite, le papier à en-tête de la société, ou les factures, en plus des mentions obligatoires (dénomination sociale, siège social, numéro SIREN, etc.).
 - Une **enseigne**, qui est le signe visible permettant d'identifier et de localiser géographiquement un établissement. L'enseigne est le signe apposé sur la façade de l'établissement.
- > Consulter la brochure "Protéger ses créations"

Vérifier la disponibilité du nom de votre société préalablement à son immatriculation ne constitue pas une obligation légale, mais ne pas le faire est risqué !

En effet, après réception du dossier d'immatriculation de votre société, le Greffe du tribunal de commerce et le centre de formalités des entreprises ne vérifient pas la disponibilité de votre nom. C'est à vous d'effectuer cette recherche.

Si le nom de votre société n'est pas disponible, il peut être contesté à tout moment par les propriétaires de droits antérieurs qui peuvent, par exemple, vous attaquer en contrefaçon ou en concurrence déloyale et vous interdire d'utiliser le nom de votre société.

Le nom de votre société est considéré comme disponible s'il ne reproduit ou n'imité pas un nom qui bénéficie d'un droit antérieur, pour des activités qui seraient identiques ou similaires aux vôtres, tels que :

- une marque ;
- une dénomination sociale ;
- une enseigne, un nom commercial, connus sur l'ensemble du territoire national.

Les outils d'information proposés par l'INPI vous permettent de faire une recherche sur ces droits.

ATTENTION : il existe d'autres types de droits susceptibles d'être opposés, dans d'autres conditions, à l'adoption d'un nom de société, tels que :

- une Appellation d'origine protégée ;
- un droit d'auteur ;
- un dessin ou modèle protégé ;
- un droit de la personnalité d'un tiers (ex. : un pseudonyme ou un nom de famille) ;
- le nom, l'image ou la renommée d'une collectivité territoriale ;
- un nom d'association ;
- un nom de domaine.

Concernant ces autres droits antérieurs qui pourraient gêner l'exploitation de votre future marque, vous devez contacter les différents organismes habilités à vous aider dans vos recherches.

Exemple : l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) pour les Appellations d'origine

> Voir Adresses utiles

ATTENTION : si le nom de votre société comporte un logo, vous devez également vérifier que ce dessin n'a pas déjà été créé.

> Pour en savoir plus, contacter INPI Direct



**Comment vérifier,
auprès de l'INPI,**

la disponibilité du nom de votre société ?

- La recherche à l'identique
- La recherche de similarités

La recherche à l'identique

Dans un premier temps, vous allez vérifier qu'il n'existe pas de noms identiques à celui que vous avez choisi.

Vous devez effectuer cette recherche :

- dans un domaine d'activité identique ou similaire ;
- pour des produits ou services identiques ou similaires.

SITE INTERNET

INFOGREFFE : www.infogreffe.fr

CONTENU ET CONDITIONS D'ACCÈS

La base de données Infogreffe vous donne accès aux dénominations sociales, enseignes ou noms commerciaux en France.

La visualisation de la liste de toutes les sociétés immatriculées en France est gratuite.

FIGURE 1

INTERFACE DE RECHERCHE

Saisissez le nom recherché
Exemple : Christian DIOR

Qu'est-ce qu'un code APE ? Un code GAS ?

Le code APE (Activité principale exercée) est attribué par l'INSEE lors de la création d'une société et permet d'en déterminer l'activité principale.

Les GAS (Groupements d'activités similaires) regroupent des codes APE ayant des intitulés d'activité proches. Cette classification est un outil pratique, notamment pour effectuer des recherches de disponibilité, mais elle n'a aucune valeur juridique.

> Pour connaître les correspondances entre APE et GAS, consulter la liste "Table des correspondances"

Pour cela, vous pouvez :

- soit rechercher à l'INPI, à Paris et en région ;
avec l'aide de documentalistes, accédez gratuitement aux bases de données sur les marques et les sociétés ;
- soit rechercher dans les bases de données en ligne proposées par l'INPI ;
Pour faire une recherche à l'identique en ligne, vous pouvez consulter deux sites complémentaires
(voir pages 6, 7, 8 et 9).

La base de données Marques est consultable sur le site Internet de l'INPI www.inpi.fr

La base de données Marques de l'INPI vous donne accès :

- aux marques françaises en vigueur
- aux marques communautaires en vigueur
- aux marques internationales en vigueur, désignant ou non la France.

The screenshot shows the INPI search page. A callout box points to the search input field with the text: "Saisissez le nom recherché Exemple : Christian DIOR". Another callout box points to the "Liste des classes" dropdown menu with the text: "Vous pouvez choisir d'affiner votre recherche en sélectionnant une ou plusieurs classes".

Recherche

- Recherche par nom de marque
- Recherche par numéro
- Recherche avancée

Ma liste de marques (1)

Recherche par nom de marque

IMPORTANT
Ici la recherche de la marque est assistée, c'est-à-dire que les résultats de la recherche seront "élargis".

Votre recherche s'effectue sur les marques :

- françaises en vigueur
- communautaires en vigueur
- internationales en vigueur désignant ou non la France

Limiter la recherche à la dernière mise à jour

Nom de la marque christian dior

Classification des produits et services

Rechercher Effacer

Liste des classes

PRODUITS

- 01: Produits chimiques destinés à l'industrie
- 02: Couleurs, vernis, laques (peintures)
- 03: Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver
- 04: Huiles et graisses industrielles ; lubrifiants
- 05: Produits pharmaceutiques et vétérinaires
- 06: Métaux communs et leurs alliages

Qu'est-ce qu'une classe ?

Pour plus de facilité, les différents produits et services ont été "rangés" par classes. Les vêtements appartiennent ainsi à la classe 25. Cette classification administrative est un outil pratique, notamment pour effectuer des recherches de disponibilité, mais elle n'a aucune valeur juridique.

> L'INPI édite une version simplifiée de la classification, disponible sur son site Internet. Voir www.inpi.fr

La recherche à l'identique

FIGURE 2

Liste de résultats



La liste des résultats affiche les sociétés dans lesquelles les mots "CHRISTIAN DIOR" sont retrouvés à l'identique, mais aussi les sociétés dans lesquelles les mots "CHRISTIAN DIOR" font partie d'un ensemble.

FIGURE 3

Visualisation de la fiche



Identification de la société (accès libre)

Informations complémentaires (accès payant) :
- extrait RCS (kbis)
- comptes annuels
- statut et actes
- etc.

ATTENTION : au moment de son immatriculation, il n'est pas obligatoire pour une société d'enregistrer son nom commercial ou son enseigne. Si ces informations n'apparaissent pas, cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas.

Comprendre les résultats de votre recherche à l'identique

Vous venez d'effectuer une recherche à l'identique.

Si vous avez trouvé :

- un nom de société identique, dans un secteur d'activité identique ou similaire au vôtre, ou
 - un nom de marque identique, pour des produits ou services similaires,
- il vous est vivement recommandé de chercher un autre nom pour votre société.**

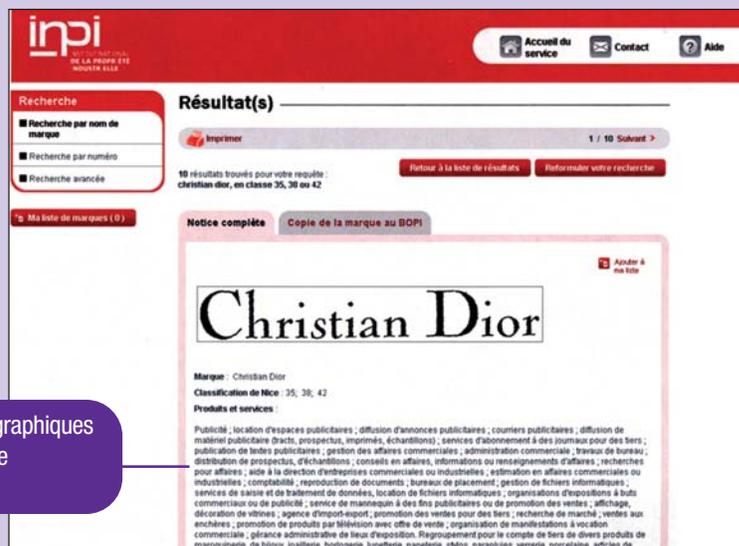
Exemple de similarité **entre produits et/ou services** :

- des planches à voile ;
- des bateaux.

La liste des résultats affiche les marques dans lesquelles les mots "Christian DIOR" sont retrouvés à l'identique, mais aussi les marques dans lesquelles les mots "Christian DIOR" font partie d'un ensemble.



Informations bibliographiques et légales sur la vie de la marque



Exemple de similarité **entre activités** :

- peinture (travaux de peinture) ;
- revêtements des sols et des murs.

Exemple de similarité **entre activités et produits/services** :

- service de location de téléviseurs (activité) ;
- téléviseurs (produit).

Si vous n'avez pas trouvé de noms de sociétés ou de marques identiques au vôtre, cela ne veut pas dire qu'il est disponible ! Il est toujours recommandé de procéder à une recherche plus approfondie, dite de similarités.

La recherche de similarités

Même s'il n'existe pas de noms identiques au vôtre, des noms proches de celui que vous avez choisi peuvent constituer une "antériorité" (c'est-à-dire un droit antérieur) et vous conduire à devenir contrefacteur malgré vous.

Une recherche dite "de similarités" permet de prendre en compte les ressemblances orthographiques, phonétiques et intellectuelles qui peuvent exister entre le nom que vous avez choisi et ceux qui sont déjà déposés ou enregistrés.

Cette prestation payante est réalisée par l'INPI. Elle porte sur :

- les dénominations sociales, enseignes, noms commerciaux, sigles relatifs aux personnes physiques (commerçants) et morales (ex. : SARL, EURL, SA, SCI...) inscrites au Registre national du commerce et des sociétés, dans les GAS de votre choix ;

et/ou

- les marques françaises, communautaires et internationales, sur les classes de votre choix.

RAPPEL 1 : qu'est-ce qu'un code APE ? Un code GAS ? (Voir p. 6)

RAPPEL 2 : qu'est-ce qu'une classe ? (Voir p. 7)

ATTENTION : pour une recherche plus efficace, il est vivement recommandé de demander une recherche à la fois sur le fichier des sociétés et sur le fichier des marques.

Les demandes sont traitées immédiatement sur place ou envoyées sous 48 h environ.



■ Combien coûte une recherche de similarités ?

Pour une recherche jusqu'à 3 classes OU 3 GAS	40 €
Pour une recherche conjointe jusqu'à 3 classes ET 3 GAS	60 €
Classe ou GAS supplémentaire	10 € par classe ou GAS

Tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2009

ATTENTION : chaque recherche est limitée à 5 classes ou 5 GAS au maximum.

Exemple : pour une recherche dans 8 classes et 8 GAS, le coût sera celui de deux recherches dans 3 classes et 3 GAS + celui de deux recherches dans 2 classes et 2 GAS, soit :

Recherche conjointe dans 3 classes et 3 GAS	60 €
Recherche conjointe dans 3 classes et 3 GAS	60 €
2 suppléments classes + 2 suppléments GAS	10 x 4 = 40 €
TOTAL	160 €

Il est possible toutefois de commander une recherche portant sur la totalité des classes et des GAS :

Recherche dans toutes les classes ou dans tous les GAS	400 €
--	--------------

■ Où commander ?

Une fois votre demande établie, vous pouvez la commander :

- sur place à l'INPI, à Paris et en région ;
- par courrier à l'adresse de la délégation INPI la plus proche.

> Voir la liste et les adresses sur www.inpi.fr

Dans votre courrier, vous devez obligatoirement indiquer, pour ne pas entraîner un retard dans le traitement de votre demande, les informations suivantes :

- nom et prénoms, éventuellement le nom de la société,
- adresse de messagerie électronique (mél),
- numéro de téléphone,
- adresse postale,
- le paiement ou votre numéro de compte (avec nom et signature de la personne habilitée) si vous avez déjà un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.

Indiquez que vous souhaitez une "recherche de similarités" en précisant bien :

- le nom sur lequel doit porter la recherche ;
 - les GAS demandés pour une recherche dans le fichier des sociétés et/ou les classes demandées pour une recherche dans le fichier des marques.
- sur la boutique de l'INPI : www.boutique.inpi.fr, rubrique "Recherches d'antériorités".
Saisissez dans le formulaire de commande le nom sur lequel porte votre recherche, et choisissez les GAS et les classes dans lesquels vous souhaitez que la recherche soit effectuée.
Le coût de votre commande est calculé automatiquement au moment de la saisie. Le paiement se fait :
 - en ligne par carte bancaire, de façon sécurisée ;
 - par prélèvement, si vous avez déjà un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.

ATTENTION : l'INPI effectue ces recherches pour vous, mais n'interprète pas les résultats !

La recherche de similarités

■ Comprendre les résultats de votre recherche de similarités

PRÉSENTATION DE RÉSULTATS POUR UNE RECHERCHE COMMANDÉE DANS LE FICHER DU RNCS

Catégorie juridique et n° SIREN

A : personne physique

B : société commerciale

C : groupement d'intérêt économique ou groupement européen d'intérêt économique

D : autre personne morale

SIREN	Forme juridique	Année	APE	Libellé
B 612 035 832	SA	1961	1413Z	(D) CHRISTIAN DIOR COUTURE
A 502 908 890		2008	4751Z	(E) CHRISTIAN DECOR
A 796 472 702			4771Z	(E) CHRISTIAN SPORTS
B 324 905 918	SARL	1982	4771Z	(D) CHRISTIE
B 481 796 522	SARL		182D	(D) DIO TEX
B 326 850 781	SARL	1983	1419Z	(D) SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE TRICOT DIO
A 345 103 709		1988	524C	(E) CHRISTIANI VERANO
B 422 539 494	SARL	1999	4771Z	(D) LYDIOR SARL
B 390 570 364		1993	4771Z	(D) CHRISTIAN MODE
A 776 544 330		1987	714B	(E) CHRISTIANA SPORTS
B 330 632 340	SARL	1984	4771Z	(D) CHRISTIANE II
B 307 650 689	SARL		524C	(E) CHRISTIAN
B 494 538 994	SARL	2007	4642Z	(E) CHRISTIAN
B 500 269 352	SARL	2007	514C	(E) GWEN CHRISTIE
A 344 030 432		1988	4771Z	(E) CHRISTIE COLETTI
A 440 171 817		2001	4641Z	(E) CHRISTIE COUTURE
A 440 171 817			4641Z	(E) CHRISTIE COUTURE
B 351 577 549	SARL	1989	4771Z	(D) LIOR

Forme juridique

Année d'immatriculation

Codes APE

Libellé de l'appellation
D : dénomination sociale
C : nom commercial
E : enseigne

> Pour retrouver les informations complètes sur les marques affichées (date de dépôt, produits et/ou services, etc.), consulter la base de données Marques de l'INPI sur www.inpi.fr ou dans les salles de consultation de l'INPI.

RAPPEL : votre nom est considéré comme disponible s'il n'est pas identique ou similaire à un nom déjà protégé, pour des produits ou des services identiques ou similaires aux vôtres. Il vous faut éviter tout risque de confusion dans l'esprit des clients et des consommateurs.

PRÉSENTATION DE RÉSULTATS POUR UNE RECHERCHE COMMANDÉE DANS LE FICHER DES MARQUES

Numéro de la marque

F : marque française

C : marque communautaire

I : marque internationale

Numéro	Status-BOPI	Libellé	Classes
96-630376	F	Enr 96.030 I-1	CHRISTIAN DIOR
98-722333	F	Enr 98.016 I-1	CHRISTIAN DIOR
96-646726	F	Enr 96.047 I-1	CHRISTIAN DIOR
96-634292	F	Enr 96.034 I-1	CHRISTIAN DIOR
95-563796	F	Enr 95.017 I-1	CHRISTIAN DIOR
96-646726	F	R Dep	CHRISTIAN DIOR
96-608948	F	R Dep	CHRISTIAN DIOR
94-551508	F	R Dep	CHRISTIAN DIOR
92-437309	F	R Pub 02.052 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
96-646726	F	R Dep	CHRISTIAN DIOR
1261330	F	R Pub 93.051 3-1	CHRISTIAN DIOR
1267724	F	R Pub 93.051 3-1	CHRISTIAN DIOR
1267724	F	R Pub 04.019 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
1279448	F	R Pub 94.028 3-1	CHRISTIAN DIOR
1279448	F	R Pub 04.040 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
1306885	F	R Pub 95.006 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
1306885	F	R Pub 05.038 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
1319043	F	R Pub 95.023 II-2-1	CHRISTIAN DIOR
			03 05 08 21 41 42

Les statuts de la marque

Dep : demande d'enregistrement non encore publiée

Pub : demande d'enregistrement publiée

Enr : marque enregistrée

R Dep : déclaration de renouvellement en cours d'examen

R Pub : déclaration de renouvellement publiée

R : renouvellement d'une marque internationale

Référence au bulletin de publication de la marque

Classes de produits et services désignés par la marque

Exemple de **similarité orthographique et graphique** entre les noms :

- Minotel et milotel

Exemples de **similarité phonétique** entre les noms :

- Celio et Sailio
- Sherman et Chairman

Exemple de **similarité intellectuelle** entre les noms :

- La vache qui rit et La vache sérieuse

Exemple de **noms similaires pour des produits ou services similaires** :

- Zespa pour des planches à voile et Tsespa pour des bateaux

ATTENTION : l'INPI effectue ces recherches pour vous, mais n'interprète pas les résultats ! Pour cela, il est fortement recommandé de consulter un spécialiste tel qu'un conseil en propriété industrielle.

> Voir la liste "Les conseils en propriété industrielle"

Après vos recherches...

Vous avez effectué vos recherches et vous estimez, seul ou avec l'aide d'un spécialiste, que le nom que vous avez choisi est disponible ? Vous pouvez immatriculer votre société auprès des greffes des tribunaux de commerce.

> Voir le site www.greffes.com

Une fois votre société immatriculée, assurez-vous que personne n'utilise ou n'imité votre nom pour des activités identiques ou similaires. Surveillez régulièrement les dépôts de marques, l'immatriculation d'éventuelles sociétés, le dépôt de noms de domaines... et engagez les procédures nécessaires pour défendre votre nom.

Si vous souhaitez vendre des produits ou services, sous le même nom ou sous un nom différent de votre dénomination sociale, vous pouvez protéger ce nom par un dépôt de marque.

> Consulter la brochure "La marque"

Si vous souhaitez étendre votre activité en dehors du territoire français, vérifiez que votre nom est bien disponible dans les pays où vous envisagez de développer votre activité. Les experts de l'INPI effectuent pour vous des recherches permettant de vérifier la disponibilité d'un nom de société à l'étranger.

> Pour en savoir plus, contacter risc@inpi.fr



Adresses utiles

Ces organismes peuvent vous aider dans vos recherches.

Recherche de dénominations sociales, noms commerciaux & enseignes

Répertoire des métiers

www.sirene.tn.fr

Recherche de noms d'associations

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
www.insee.fr
- Préfectures
www.interieur.gouv.fr, rubrique "Préfectures"
- Journal officiel
www.journal-officiel.gouv.fr, rubrique "Les annonces publiées au JO associations"

Recherche de noms de domaine

Les noms de domaine sont attribués par des organismes spécialisés.

- AFNIC, pour rechercher un nom de domaine en .fr, .tm.fr, et .re (Ile de la Réunion)
www.afnic.fr
- EURID, pour rechercher un nom de domaine en .eu
www.eurid.eu
- Les bureaux d'enregistrement ("les Registrars") agréés par l'autorité de régulation des noms de domaine génériques, l'ICANN, pour rechercher un nom de domaine en .com, .net, .org... La liste de ces "Registrars" est disponible sur les sites www.icann.org et www.internic.net

Recherche de droit d'auteur

Le ministère de la Culture et de la Communication édite des fiches d'informations sur la propriété littéraire et artistique

www.droitsdauteur.culture.gouv.fr

Recherche d'indications de provenance et appellations d'origine

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

www.inao.gouv.fr



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



INPI Direct :
0 820 210 211
(0,09 € TTC/mn)



A Paris et en région :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct

Découvrir l'INPI

- L'Institut national de la propriété industrielle au service de l'innovation
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions
- L'essentiel sur l'INPI

Des Repères, pour comprendre la propriété industrielle

- Protéger ses créations
- Les ressources documentaires de l'INPI
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

Des Modes d'emploi, pour vous accompagner dans vos démarches



- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société
- Le formulaire Marque
- Le formulaire Brevet
- Le formulaire Dessins et Modèles
- La vie de votre marque